



**Réponse d'OOREDOO TUNISIE à la
«Consultation publique sur
l'opportunité d'attribution de licences
pour l'installation et l'exploitation de
réseaux mobiles de quatrième
génération (4 G) en Tunisie»**

15 AVRIL 2015

Contenu

Préambule.....	3
I. SYNTHÈSE.....	4
II. Réponses aux questions de la consultation :.....	5
a. QUESTION 1 :	5
b. QUESTION 2 :	5
c. QUESTION 3 :	7
d. QUESTION 4 :	8
e. QUESTION 5 :	8
f. QUESTION 6 :	8
g. QUESTION 7 :	8
h. QUESTION 8 :	9
i. QUESTION 9 :	10
j. QUESTION 10 :	10
k. QUESTION 11 :	11
l. QUESTION 12 :	11
m. QUESTION 13 :	11
n. QUESTION 14 :	11
o. QUESTION 15 :	12
p. QUESTION 16 :	13
q. QUESTION 17 :	13
r. QUESTION 18 :	13
s. QUESTION 19 :	14
t. QUESTION 20 :	14
u. QUESTION 21 :	14



v.	QUESTION 22 :	14
w.	QUESTION 23 :	14
x.	QUESTION 24 :	15
y.	QUESTION 25 :	15
z.	QUESTION 26 :	15



Préambule

Ce document présente la réponse d'Ooredoo à la consultation publique lancée par l'Instance Nationale des Télécommunications en date du 18 Mars 2015 et portant sur l'opportunité d'attribution de licences pour l'installation et l'exploitation de réseaux mobiles de quatrième génération (4G) en Tunisie qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la concrétisation des objectives du projet national « Tunisie Digitale 2018 » et dans lequel Ooredoo désire être un acteur moteur.

Ooredoo remercie ainsi l'INT pour la mise en place de cette consultation qui lui donne l'opportunité d'apporter son avis et d'enrichir la réflexion sur ce sujet crucial et déterminant pour le développement du très haut débit en Tunisie.

I. SYNTHÈSE

Ooredoo partage l'avis de l'INT sur le fait que le très haut débit mobile est l'un des piliers majeurs pour le bon aboutissement du projet « Tunisie Digital 2018 » en tant que sujet phare des télécommunications de la prochaine décennie. Le défi est donc de taille, puisqu'il s'agit de permettre à la Tunisie d'être l'un des pays leader du haut débit au niveau du monde arabe. C'est un enjeu majeur qui dépasse le monde des télécommunications, tant que l'Internet est devenu une des composantes essentielles de l'économie de notre pays.

Ainsi, il serait opportun d'entamer la procédure d'attribution de ces nouvelles ressources le plus tôt possible tout en veillant qu'elle se fasse dans des conditions économiques viables et incitantes à l'investissement et au développement des zones intérieures du pays.

Ooredoo note également que le développement du marché haut débit en Tunisie (fixe et mobile) est inscrit au niveau de la stratégie nationale du pays et il y a lieu de remarquer une volonté sérieuse de la part des autorités afin de démocratiser le partage des infrastructures et favorisant le déploiement de la fibre et de la 4G. Or, une telle stratégie ne peut être concrétisée que par la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant les investissements et protégeant la valeur du marché, notamment via :

- la libéralisation des marchés de détail permettant ainsi le développement de nouvelles offres convergentes fixes et mobile répondant aux attentes des consommateurs tunisien et renforçant la capacité concurrentielle des opérateurs globaux ;
- l'ouverture effective à la concurrence du marché haut débit et du très haut débit fixe via des offres de gros, permettant le partage des infrastructures essentielles comme le dégroupage de la boucle locale, le Bitstream ainsi que le partage des fourreaux. Ces offres doivent être offertes dans des conditions techniques et économiques favorables à l'établissement d'une vraie concurrence sur le Fixe. Ces offres de gros doivent permettre aux opérateurs alternatifs de répliquer les offres convergentes de l'opérateur historique, détenteur de ces infrastructures essentielles.

II. Réponses aux questions de la consultation :

a. QUESTION 1 :

Question.1. Que pensez-vous de cette analyse ? Souhaiteriez-vous la compléter avec plus d'éléments se rapportant à l'évolution du marché du haut débit ?

La Tunisie fait partie des pays de la région MENA particulièrement dynamiques en terme de croissance des usages de services haut débit mobile.

Quant au haut débit fixe, depuis le lancement de la 3G en 2010 ce marché n'a cessé de stagner et même de décroître depuis début 2014. Ceci est dû essentiellement à l'absence des offres permettant le partage par tous les opérateurs des infrastructures fixes difficilement répliquables tel que les offres de dégroupage de la boucle locale cuivre, le Bitstream ainsi que le partage des fourreaux et de la fibre optique. Ce retard au niveau de l'ouverture du marché fixe à la concurrence a donné au haut débit mobile, fortement concurrentiel, une longueur d'avance.

Or, le passage au très haut débit ne doit pas être traité du côté mobile uniquement mais plutôt une complémentarité entre fixe et mobile est primordiale afin que le modèle soit économiquement viable aux opérateurs et bénéfique au consommateur final. Comme pour le mobile, le très haut débit fixe doit être une continuité du haut débit fixe n'est pas une rupture. L'implémentation de dégroupage et de Bitstream par les opérateurs alternatifs et leur développement dans des conditions économiquement viables à tous les acteurs pendant les cinq prochaines années est une condition sine qua none pour le décollage du très haut fixe, basé sur la boucle locale fibre.

b. QUESTION 2 :

Question.2. Que peut-on attendre du déploiement des réseaux mobiles à très haut débit sur les plans économique, social et culturel ?

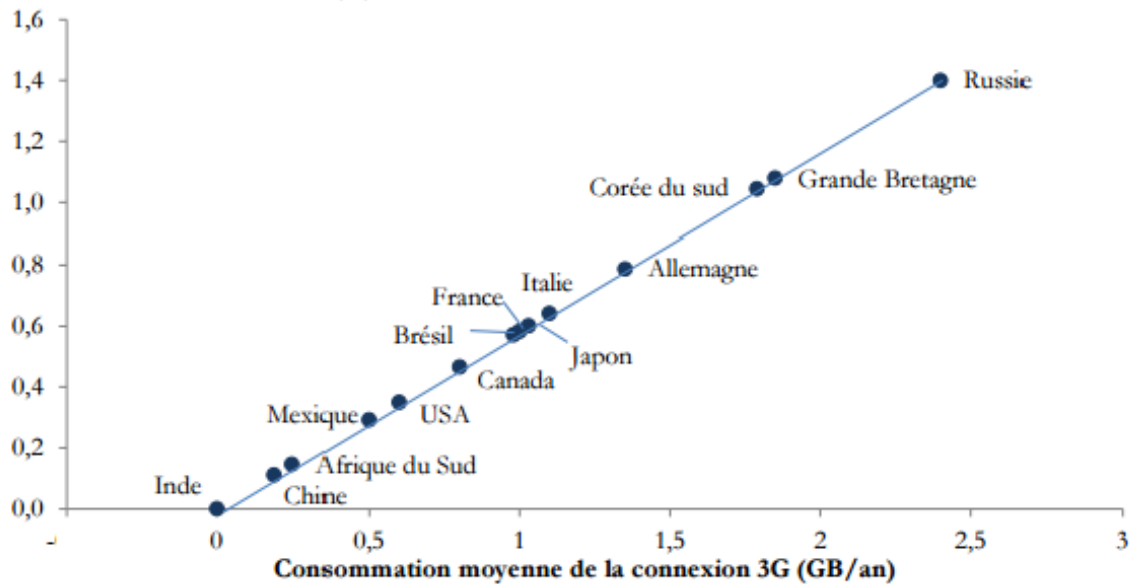
Ooredoo considère que le déploiement du très haut débit en Tunisie doit s'inscrire dans une stratégie nationale globale d'aménagement du territoire, de décentralisation d'activités et de développement économique sur l'ensemble du territoire, et tout particulièrement dans les zones mal servis.

Avec l'intérêt que porte le consommateur tunisien aux réseaux sociaux et son soif à avoir l'accès à l'information, l'accès à Internet apparaît ainsi aussi indispensable que le raccordement en électricité et en eau.

Sur le plan économique, le très haut débit permettra :

- Une Croissance du PIB : Selon les études qui ont été réalisées, le lancement de la 4G, aurait nécessairement un impact positif sur le PIB. En effet, il a été démontré qu'un doublement de l'usage data mobile aurait induit une croissance de 0,5% du taux de croissance du PIB par habitant :

Taux de croissance du PIB en (%)



- Amélioration de la compétitivité des entreprises du pays : La 4G constituerait un véritable levier de performances pour les entreprises en leur permettant de bénéficier de produits et de solutions plus innovantes (notamment les services M2M), améliorant ainsi leur productivité. Les entreprises pourront également utiliser la 4G comme pivot d'optimisation de leur stratégie digitale pour proposer un univers autour de services à valeur ajoutée en magasin, faisant de ces derniers de véritables éléments différenciant d'accompagnement à la vente. La 4G est un moyen de combler le besoin croissant des salariés d'accéder à toujours plus de services en mobilité
- Amélioration du pouvoir d'achat : le m-commerce serait stimulé grâce à la 4G
- Croissance rapide du nombre d'internautes : stimulé par la 4G, et aurait pour impact de booster le marché des Start-up dans le domaine des TIC.

Sur le plan social la 4G permettra de :

- Réduction de la fracture numérique Réduire les inégalités et les fractures sociales entre de l'accès au numérique. Exemple d'Orange France : La 4G a été une alternative pour contrecarrer la fracture numérique avec une expérience sur trois zones baptisée "Villages numériques », destinés à des abonnés situés trop loin des nœuds de raccordement au réseau fixe.
- Meilleur accès à l'Information dans les institutions publiques La 4G à un rôle sociétal important, à travers la concrétisation de la stratégie E-Gov qui offrira ainsi une facilité

d'accès à l'information pour les citoyens, et un meilleur archivage des documents dans les institutions publiques.

- L'avènement de nouveaux usages & services m-Health, la sécurité des biens et personnes, la réalité augmentée seront autant d'usages qui viendront progressivement peupler la bande passante disponible.
- Accélération du big data Les besoins des consommateurs seront couverts d'une manière de plus en plus ciblée et individualisée
- Réduction du taux de chômage A travers la création de nouvelles opportunités, particulièrement dans le domaine des TIC.

Sur le plan culturel :

- Développement du secteur m-education : accès en ligne à un contenu éducatif sans contrainte de temps et de déplacement, et un meilleur partage de l'information entre les étudiants, d'où une meilleure motivation et un élargissement de leur horizons
- Accroissement du taux d'équipement en tablettes et en « smart devices »
- Accès plus direct et facile à la lecture en ligne

c. QUESTION 3 :

Question.3. Au vu de la description précédente, quelles stratégies devraient être préconisées pour créer un écosystème favorable au développement de la 4G ? En termes de terminaux ? En termes d'applications et de contenu ?

Les investissements 4G sont des investissements lourds et conséquents. De tels investissements doivent s'accompagner de certaines réformes dans l'objectif de favoriser les usages très haut débit et leur développement au niveau du pays.

Ces réformes concernent en particulier :

1. la réglementation du détail actuellement en place. En effet, Ooredoo considère que le marché mobile tunisien est hautement concurrentielle et qu'une réglementation lourde n'est plus pertinente. Une telle réglementation pourrait être un handicap devant l'émergence de nouvelles technologies et des nouveaux services innovants. Ooredoo est ainsi favorable à une libéralisation totale du marché de détail mobile avec l'arrivée de la 4G.
2. la réussite de la 4G en Tunisie et ailleurs est aussi fortement lié au taux de pénétration des terminaux 4G, ainsi une politique nationale facilitant l'importation de ce genre de terminaux est plus que nécessaire. Une telle politique peut être traduite par la réduction des frais d'importation et de douane, ainsi que les taxes supportées sur ce type d'équipement.
3. La réussite de la 4G passera aussi et surtout par la réussite commerciale des services qu'elle supportera, afin d'y arriver, il faudrait ôter les restrictions règlementaires sur les applications et les contenus

L'objectif principal étant de favoriser les contenus locaux ce qui permettra de créer un écosystème local de l'internet en Tunisie.

4. Un réseau 4G est aussi un réseau cher nécessitant des investissements lourds de la part des opérateurs. La 4G est ainsi une licence capacitaire et ne serait pas ainsi une technologie d'extension de couverture mais plutôt d'amélioration de capacité des zones déjà couvertes en 3G et avec un nombre potentiel de clients préexistants. Ainsi et afin de favoriser le déploiement de telles technologies dans les zones moins desservies une réduction des frais de fréquences peut s'avérer la bonne approche afin d'inciter les opérateurs vont à investir dans ces zones.

d. QUESTION 4 :

Question.4. Jusqu'à quel point est-il pertinent de retenir la 4G pour assurer la couverture des zones de développement prioritaires du pays dans le cadre d'une politique de service universel?

Nous estimons que la politique de service universel devra être bâtie sur une complémentarité entre les différentes technologies possibles selon les zones considérées tout en respectant le principe de la neutralité technologique.

e. QUESTION 5 :

Question.5. Quelles politiques tarifaires devraient, selon vous, favoriser le développement de la 4G ?

Concernant la politique tarifaire, Ooredoo est en train de mener des études approfondies afin de mettre en place la stratégie tarifaire la plus adéquate. Plusieurs facteurs entrent en jeu dont des facteurs endogènes comme le débit, la vitesse ainsi que la consommation et d'autre exogènes en particulier le coût de la licence et la menace des trafics OTT.

f. QUESTION 6 :

Question.6. Quel serait selon vous le timing idéal d'attribution des licences 4G en Tunisie ? Quels éléments influent, selon vous, sur les niveaux des tarifs des services 4G ?

Bien que la 3G n'ait toujours pas permis de réaliser un retour sur investissement, nous pensons que pour la compétitivité du pays et notamment vis-à-vis du Maroc, un lancement de la 4G le plus rapidement possible est souhaitable. Ce lancement devra se faire sous conditions pour permettre aux opérateurs de pouvoir réaliser les investissements nécessaires.

g. QUESTION 7 :

Question.7. Quelle est votre choix de bande de fréquence parmi les bandes identifiées pour le déploiement efficient de la 4G ?



Ooredoo insiste sur le fait que le choix de bandes de fréquence est un élément important impactant directement le développement cohérent des services mobiles à très haut débit offerts par les opérateurs sur l'ensemble du territoire pour les dix ans à venir.

Ooredoo partage le choix de l'INT à déployer dans une première phase la bande 1800 Mhz et la bande 800 MHz mais souligne également la possibilité d'avoir besoin d'autres bandes supplémentaires dans une deuxième phase.

Bande 2300 MHz et 2600 MHz : ces deux bandes permettront une meilleure densification du réseau 4G

h. QUESTION 8 :

Question.8. Quelle est votre analyse quant à l'utilisation des bandes de fréquences actuellement disponibles pour la fourniture des services 4G en Tunisie ?

Bande 800 MHz :

Ooredoo félicite le fait que le calendrier de la libéralisation de cette bande est bien défini et espère qu'il sera concrétisé à temps. En effet, toute incertitude sur la disponibilité effective de la bande 800 MHz constitue un risque industriel qu'il conviendra de maîtriser pour établir les plans d'affaires associés aux réponses à l'appel à candidatures à venir.

Néanmoins nous souhaitons par cette occasion soulever quelques risques liés à cette bande nécessitant un examen approfondie de la part de l'Instance ainsi que l'Agence Nationale des Fréquences :

- interférence qui pourrait avoir lieu avec les pays voisins qui n'ont pas libéré la bande, ce qui compromet son utilisation à l'intérieur du pays.
- Les différents opérateurs ont besoin d'avoir une visibilité complète sur la disponibilité effective de la bande 800 MHz sur tout le territoire tunisien.

Bande 700 MHz :

En Tunisie, comme par ailleurs, cette bande est actuellement allouée à la diffusion numérique des télévisions terrestres, qui émettent également via satellites. Ainsi et compte tenu de la demande limitée et en baisse pour les services de diffusion numérique de télévisions terrestres, existantes et futurs, ce service pourrait être maintenu en utilisant moins de spectre. Une réallocation plus efficace du spectre permettrait notamment de libérer une partie de cette bande, à moyen terme, pour l'utilisation de la 4G.

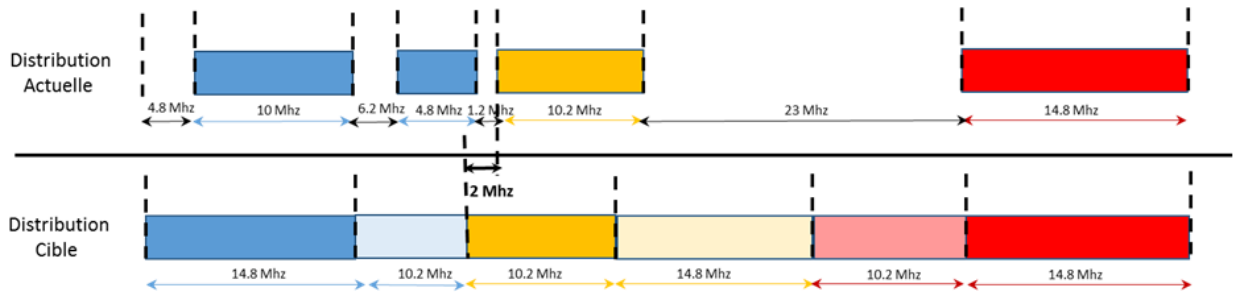
Bande 900 MHz:

La Bande est actuellement saturée par la technologie 2G/3G. Un refarming de cette bande serait opportun ultérieurement permettant son utilisation pour la technologie 4G et une réutilisation des antennes existantes.

Bande 1800 MHz:

Nous proposons de redistribuer le spectre entre les 3 opérateurs pour avoir des bandes contiguës, comme illustré au niveau du schéma ci-dessous :

Proposition de redistribution de la Bande 1800 (75 Mhz)



Bande 2300 MHz et 2600 MHz:

Ooredoo estime que ces deux bandes seront indispensables dans le futur pour répondre aux besoins de capacité (small cell/hotspot).

i. QUESTION 9 :

Question.9. Que pensez-vous du principe de neutralité technologique par rapport à la bande de fréquence utilisée ?

Dans un esprit de cohérence, et conformément aux bonnes pratiques internationales dont la commission européenne, Ooredoo considère qu'il est judicieux de mettre en place un nouveau cadre réglementaire favorisant la neutralité technologique et autorisant ainsi l'usage des nouvelles technologies de la famille IMT dans les différentes bandes actuellement utilisées par les opérateurs, afin de leur permettre de faire évoluer leur offre en fonction des besoins et de la demande du marché.

j. QUESTION 10 :

Question.10. En fonction de la bande de fréquence utilisée, quelle technique de multiplexage (TDD/FDD) devrait être adoptée?

Ooredoo préconise la technique de multiplexage FDD dans une première phase à cause de l'écosystème des terminaux et de leur plus grande maturité dans les travaux de normalisation, tout en examinant l'opportunité des technologies TDD.

Le TDD pourrait être utilisé dans une deuxième phase pour des besoins en capacité.

k. QUESTION 11 :

Question.11. Quelle est, selon vous, la quantité minimale de spectre contigüe dont chaque opérateur doit disposer pour répondre aux nouveaux besoins du marché du très haut débit mobile? L'agrégation de porteuses dans une même bande ou dans deux bandes (800, 1800 MHz) vous paraît-elle une solution adéquate pour répondre à ces besoins ?

La quantité de spectre minimale dont nous aurons besoin est de 15Mhz afin d'atteindre des débits plus importants que la 3G, soit 100 Mbit/s comme débit théorique maximal.

La quantité de spectre minimale et contigüe dont nous aurons besoin est de 10Mhz. L'agrégation de porteuse inter-bande (800, 1800 MHz) est une solution pour atteindre des débits plus élevés mais présente une dépendance par rapport aux terminaux.

l. QUESTION 12 :

Question.12. Quelle version LTE vous paraît-elle adéquate pour assurer l'efficacité de l'opérateur et répondre au mieux aux besoins du marché tunisien ?

Ooredoo préconise une version qui supporte l'agrégation de porteuses, soit à partir de la Release 11.

m. QUESTION 13 :

Question.13. Quelle est selon vous la quantité de spectre minimale/maximale à attribuer à chaque opérateur par bande ?

- 1800 : 10 -> 20 MHz
- 800 : 10 -> 20 MHz
- 2600 : 10 -> 20 MHz

n. QUESTION 14 :

Question.14. Selon vous est ce que chaque opérateur doit disposer d'une quantité de spectre dans chaque bande ouverte pour la 4G ? Si non, quel sera l'impact du fait d'avoir des fréquences dans une seule bande sur le pouvoir concurrentiel d'un opérateur donné ? Est-ce que vous voyez que l'obligation d'itinérance sera suffisante pour combler cette différence ?

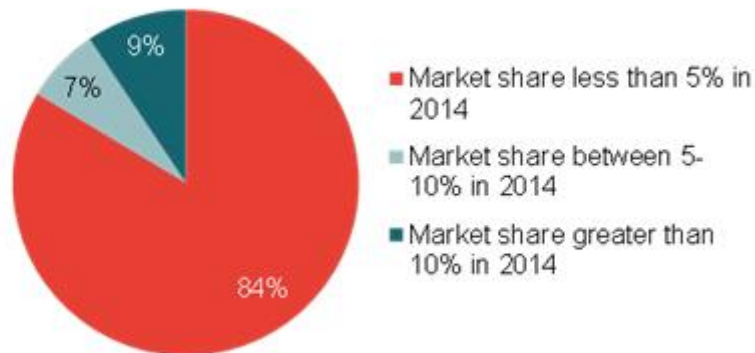
Afin de promouvoir une concurrence saine et équitable entre les opérateurs, nous pensons que chaque opérateur devrait avoir une quantité de spectre dans chaque bande ouverte. Autrement certains opérateurs pourraient se trouver lésés soit en termes d'investissements nécessaires ou en termes de couverture et de qualité de service par rapport aux autres.

o. QUESTION 15 :

Question.15. Que pensez-vous de la possibilité d'introduire un quatrième opérateur en Tunisie pour la fourniture des services 4G ?

Ooredoo constate qu'à l'échelle mondiale, la tendance actuelle est vers la consolidation des acteurs. Ceci est constaté au niveau de plusieurs pays en Europe, en Asie ainsi qu'en Amérique Latine. Aussi, le nombre d'acteurs dans la majorité des pays de la région MENA (à l'exception la Jordanie) le nombre d'acteurs ne dépasse pas les 3 opérateurs. Plusieurs pays ont opté par contre à l'introduction d'acteurs virtuels (MVNO) qui peuvent s'installer plus facilement en étant accueilli par l'un des opérateurs nationaux.

Afin de mieux illustrer son constat, Ooredoo souhaite partager avec l'Instance quelques résultats d'une étude faite récemment par « *Frontier Economics* » au mois de février 2015¹ et basée sur des données de la GSMA. L'étude a été faite sur un échantillon de 59 pays avec des marchés émergents et un nombre total de 128 opérateurs. L'étude a montré que seulement 16 % des petits acteurs dans ces marchés émergents avec des parts de marché de moins que 5 % en 2009 sont arrivés à avoir une part de plus de 5 % en 2014. De plus, seulement 9 % avaient grandi pour avoir une part de plus de 10 %. Aussi, 84% de ces petits acteurs n'ont pas franchi les 5% de parts de marché après 5 ans. Ceci suggère que des petits acteurs dans des marchés émergents ne vont probablement pas grandir significativement et donc leur capacité d'offrir une capacité compétitive est limitée.



L'étude a également mis l'accent sur le fait que si ces petits opérateurs font actuellement des marges faibles, ceci peut les dissuader d'investir significativement dans l'avenir. De plus, et étant donné que le facteur de différenciation majeur devient de plus en plus la qualité de service (QoS) ainsi que la qualité de l'expérience client (QoE), ces petits acteurs ne vont plus pouvoir jouer un rôle fort étant donné qu'ils n'auront pas les moyens d'investir dans la capacité de réseau et

¹ <http://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2015/02/Assessing-the-case-for-in-country-mobile-consolidation-in-emerging-markets-report.pdf>



fournir ainsi des qualités de service/expérience qui puissent concurrencer les opérateurs avec une part de marché plus importante.

Au vu de ces différents éléments, Ooredoo est persuadé de la non pertinence d'introduire un nouvel acteur sur le marché tunisien. Toutefois, Ooredoo respecte le fait que cette décision est celle de l'état Tunisien, une décision qu'Ooredoo supportera évidemment.

p. QUESTION 16 :

Question.16. Y'a -t -il selon vous un espace économique suffisant à l'entrée du quatrième acteur sur le marché tunisien ? Si oui, selon quel modèle économique ? Avec quelles cibles commerciales et quels niveaux de couverture ?

Ooredoo considère qu'au vu de la situation actuelle du marché télécom qui est en déclin, ainsi que la taille du pays, il serait difficile de supposer qu'un espace économique suffisant puisse se présenter.

q. QUESTION 17 :

Question.17. Dans quelle mesure le partage des infrastructures passives et actives constituerait une garantie pour les opérateurs ayant obtenu des licences 4G ?

Le partage d'infrastructures pourrait constituer une garantie mais cela devrait être effectué en veillant à l'équilibre entre opérateurs et ce afin de ne pas léser ceux qui ont réalisé des investissements. Des accords commerciaux pourraient être conclus dans ce cadre afin de permettre aux opérateurs d'optimiser les investissements de déploiement, notamment, dans les zones les moins desservies.

r. QUESTION 18 :

Question.18. Comment le partage des sites opérant dans les bandes 900 Mhz et 1800 Mhz (2G/3G) devrait il constituer un avantage permettant d'optimiser les CAPEX ?

Le partage de sites réformables opérant dans le 900 MHz et 1800 MHz pourrait réduire les CAPEX. Ceci permet en effet de gagner principalement sur les coûts et les délais d'acquisition de sites. De même une réutilisation partielle de la chaîne antennaire, des infrastructures passives, des équipements d'énergie permet de gagner en CAPEX même si des extensions sur ces équipements s'avèrent en général nécessaires.

s. QUESTION 19 :

Question.19. Est-ce que la fourniture du service voix doit obligatoirement être associée à la définition de la couverture radio-mobile ?

La définition de couverture radio-mobile devrait inclure la fourniture du service voix et ce indépendamment de la technologie radio déployée (2G/3G ou 4G).

t. QUESTION 20 :

Question.20. Quels mécanismes devraient être implémentés pour favoriser le développement du service voix et garantir une concurrence saine à son égard ?

Actuellement les services voix ne génèrent plus de réelle valeur sur le marché. Promouvoir les services voix 4G avec les investissements que cela représente implique d'alléger le cadre réglementaire actuel régissant le marché de détail mobile pour pouvoir générer de la valeur sur la voix au niveau de la 4G et permettre aux opérateurs de lancer des services innovants.

u. QUESTION 21 :

Question.21. Dans quelle mesure la portabilité des numéros représente-t-elle une garantie de développement d'une concurrence saine avec la 4G?

Ooredoo ne voit pas de lien entre la portabilité et le développement d'une concurrence saine avec la 4G. Néanmoins Ooredoo considère que la portabilité des numéros fixes et mobiles est un droit au consommateur tunisien qui va simuler la concurrence et contribuer au passage à la convergence fixe et mobile

v. QUESTION 22 :

Question.22. Comment caractériser la couverture attendue avec le déploiement des réseaux mobiles à très haut débit ? Doit-on préconiser une couverture nationale ? Par région ? Des niveaux de couverture différents mais complémentaires pour les différents opérateurs ? Doit on prioriser certaines zones ?

Une couverture nationale en 4G semble économiquement peu viable. Par ailleurs, une couverture différente entre opérateurs pourrait entraîner une distorsion de concurrence. Nous recommandons donc de privilégier une couverture partielle focalisée sur les zones où la propension des consommateurs à migrer vers la 4G est la plus élevée.

w. QUESTION 23 :

Question.23. Considérez-vous opportun de préconiser des obligations de couverture orientées vers les zones non couvertes par la 3G ?

Ooredoo considère que le passage à la 4G n'est pas un besoin commercial mais plutôt une évolution technologique nécessaire de la 3G actuelle (HSDPA) afin de permettre aux opérateurs nationaux de déployer les technologies les plus efficaces pour optimiser leur équation économique dans un contexte où le trafic de données augmente fortement alors même que les revenus stagnent. Ainsi, déployer un réseau 4G qui nécessite des investissements très importants, ne peut être effectué que sur des zones déjà couvertes en 3G.

x. QUESTION 24 :

Question.24. Quels types d'indicateurs de qualité de service doivent faire part des obligations des opérateurs 4G pour chaque service? Doit-on inclure la notion de débit minimum garanti par classe de service?

Ooredoo propose de se baser sur les mêmes indicateurs de qualité retenue dans le cadre de la licence 3G.

La notion de débit minimum par classe de service semble être assez complexe à gérer aussi bien pour le régulateur que pour les opérateurs. Ooredoo n'est ainsi pas favorable de la mettre au niveau des obligations de licence.

De plus, Ooredoo estime que les engagements à supporter vis-à-vis de ses clients ne se traduisent pas nécessairement par la fourniture du débit le plus élevé ou de la connexion la plus rapide. Au lieu de cela, nous considérons qu'un leader sur un marché 4G doit assurer une expérience client mesurée par la fiabilité et la régularité du service offert.

y. QUESTION 25 :

Question.25. Quel modèle économique est-il préférable de préconiser dans les zones moins denses pour la fourniture des services 4G (joint venture, opérateur d'infrastructures, négociations commerciales) ?

Dans les zones moins denses la couverture 4G pourrait se faire via des joint-ventures ou des accords commerciaux de gré à gré entre deux opérateurs, réunissant des critères économiques et de surface financière équivalents ou au moins assez proches pour éviter les risques de distorsion de concurrence.

z. QUESTION 26 :

Question.26. Quel type de concurrence est il préférable pour l'attribution des fréquences ? Une attribution par bande séquentielle, simultanée couplée ou simultanée séparée ?

Nous pensons qu'une attribution simultanée couplée des deux bandes 800 et 1800 est à privilégier afin de pouvoir permettre aux opérateurs de mieux maîtriser leur plan d'investissement.



Dans ce contexte, Ooredoo souhaite exprimer son avis concernant la procédure d'attribution du spectre. En effet, Ooredoo considère qu'une procédure d'octroi direct de spectre 4G serait la plus bénéfique aux citoyens tunisiens. En effet, le fait de supporter un coût raisonnable pour le spectre encouragerait les opérateurs à supporter plus d'investissements dans les infrastructures et les services innovants. Opter pour une attribution directe, permettrait les autorités de prévoir une allocation de spectre optimal conformément aux conditions du marché.